

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

FICHE DE CONTROLE des demandes de pré-orientation vers une 6^{ème} de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) À renseigner par l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription

Nom et prénom de l'élève :

Scolarisé(e) en CM2 à

Circonscription de

Contrôle des éléments du dossier SEGPA

- La fiche de renseignements administratifs..... oui non
- Le volet scolaire rédigé par l'équipe pédagogique..... oui non
- Les attendus de fin de cycle 2 et fin de cycle 3..... oui non
- Des travaux de l'élève (productions d'écrits non corrigées en français, exercices de numération et résolution de problème non corrigés en mathématiques)..... oui non
- Les évaluations CE2..... oui non
- Les projets d'aide (PPRE, PAP, RASED...)..... oui non
- Une évaluation psychologique..... oui non

Le cas échéant :

- Une évaluation sociale..... oui non
- Un bilan médical réalisé par le médecin de l'éducation nationale..... oui non
- Tout autre document (y compris sur papier libre) de tout partenaire susceptible d'éclairer la commission d'orientation sur la situation de l'élève..... oui non

Avis de l'IEN de circonscription

sur la pertinence de la proposition d'orientation en SEGPA :

Fait à, le

(signature de l'IEN)

Les dossiers devront être arrivés à la DSDEN à destination du coordonnateur de la CDOEASD de la Manche pour le **Lundi 18 mars 2024** (délai de rigueur).

Les relances pour tout dossier incomplet seront faites par la DSDEN. Tout dossier resté incomplet à la date prévue de la commission d'orientation ne sera pas traité.